

## INFORMATIONS GENERALES

### Contacts Mobilité Bachelor

**Géographie** : Prof. Emmanuel Reynard  
[emmanuel.reynard@unil.ch](mailto:emmanuel.reynard@unil.ch)

**Sciences de l'environnement** : Dr Marc-Henri Derron  
[marc-henri.derron@unil.ch](mailto:marc-henri.derron@unil.ch)

**Géologie** : Prof. Allison Daley  
[allison.daley@unil.ch](mailto:allison.daley@unil.ch)

### Secrétariat mobilité de la FGSE

Manon Bourqui  
[manon.bourqui@unil.ch](mailto:manon.bourqui@unil.ch)

### Sites internet à consulter

[www.unil.ch/gse](http://www.unil.ch/gse) > Formations > Mobilité et échanges  
[www.unil.ch/international](http://www.unil.ch/international) > Etudiants UNIL

### Liste des destinations possibles

Consulter la base de données :  
<http://tinyurl.com/listeaccords>

Veiller à lire attentivement les conditions particulières qui s'appliquent à certaines universités.

### Types d'accord

4 types d'accord régissent les échanges universitaires :

- Accords généraux : ouverts à tous les étudiants UNIL
- Accords SEMP (européens) : ouverts aux étudiants FGSE
- Accords facultaires (souvent hors-Europe) : ouverts aux étudiants FGSE
- Mobilité suisse

## MOBILITE PENDANT LE BACHELOR

### 1. Durée du séjour

Un ou deux semestres durant la troisième année.

### 2. Conditions particulières

Une moyenne minimale de 4.5 est requise à chaque module pour être éligible pour un échange. L'étudiant-e doit confirmer cette moyenne aux modules à l'issue de la session d'été de la 2ème année. En cas d'échec ou de moyenne inférieure à 4.5 à un module, le séjour d'échange sera annulé.

### 3. Elaboration des plans d'études

Après avoir consulté la base de données, l'étudiant-e prépare ses plans d'études en utilisant le canevas disponible en ligne à cette adresse, sous l'étape 2 :

<https://www.unil.ch/gse/home/menuinst/formations/mobilite-et-echanges/demarches.html>

### 4. Délais de soumission du plan d'études

Les plans d'études sont soumis pour validation au/à la coordinateur/trice mobilité d'orientation via [Moodle](#) (espace "FGSE Mobilité et échanges") en respectant les délais suivants :  
pour les accords généraux : **1er novembre**  
pour les accords SEMP et les accords facultaires : **20 janvier**

Cette étape est **impérative**. Les délais doivent être respectés faute de quoi le dossier de mobilité sera jugé irrecevable.

Dès que les plans d'études sont **validés et signés** par le / la coordinateur/trice de son orientation, l'étudiant.e les joint au dossier (voir Elaboration du dossier et Délais pour le dépôt des dossiers ci-contre).

### 5. Elaboration du dossier

La liste des documents à joindre est disponible sur la page internet dédiée à chaque type d'accord.

[www.unil.ch/international](http://www.unil.ch/international) > Etudiants UNIL > Echange : marche à suivre

Attention à bien soigner la lettre de motivation en mettant en avant :

- les perspectives professionnelles que pourrait ouvrir un séjour en mobilité ;
- l'apport pour votre cursus de bachelor et votre futur master ;
- les éléments qui rappellent les points forts du dossier.

### 6. Dépôt du dossier

**Déposer** le dossier complet :

- Pour les accords généraux : délai 1<sup>er</sup> décembre auprès du SASME
- Pour les accords facultaires et SEMP : 20 février auprès du secrétariat des affaires étudiantes pour la mobilité GSE
- Pour la mobilité suisse : délai 1<sup>er</sup> avril pour semestre d'automne ; 15 octobre pour semestre de printemps auprès du SASME

### Modifications du plan d'études pendant l'échange

Toute modification du plan d'études doit être soumise pour validation au/à la coordinateur/trice mobilité d'orientation (en mettant en copie le secrétariat des affaires étudiantes pour la mobilité GSE).